

# CAP des attachés statisticiens du 6 mai 2021 : une réunion informative

La CFE-CGC Insee a participé à la commission administrative paritaire (CAP) des attachés statisticiens qui s'est tenue le 6 mai, en présence notamment du Directeur général de l'Insee, de la Secrétaire générale et du DRH. Amputée de ses prérogatives en matière de mobilités et de promotions, la CAP s'est cantonnée d'un point de vue formel à l'examen des PV des deux CAP de 2020. Pas de recours ni de sanction portés à l'examen de cette commission. La réunion a néanmoins permis un échange informatif autour de questions adressées par les élus dans leur liminaire. À notre initiative ont ainsi été évoqués les recrutements à la PEP à l'issue de la campagne de mobilité, la situation des agents en mission, les postes à distance, le Rifseep des attachés et l'avenir des CAP.

## Un nombre d'ouvertures à la PEP limité

Nous comprenons l'utilité de recrutements à la PEP pour certains profil rares ou lorsque la campagne de mobilité ne permet pas de répondre à des besoins urgents. Nous alertons sur un besoin croissant exprimé par les unités, qui selon nous témoigne aussi de la difficulté à opérer l'ajustement avec des ressources qui existent à l'Institut. La Direction estime cependant que le nombre d'ouvertures à la PEP restera très limité cette année.

## Nous demandons l'ouverture d'une réflexion sur les postes à distance

Nous demandons que l'approfondissement du télétravail dans les mois à venir s'accompagne de l'ouverture d'une réflexion spécifique sur les postes à distance. Nous pensons que l'expérimentation forcée du travail à domicile et le développement des capacités du réseau, des équipements et des outils collaboratifs qui l'ont accompagné doivent permettre d'ouvrir plus souvent la possibilité pour des agents d'être localisés dans un établissement distinct de celui auquel leurs unités fonctionnelles sont rattachées. La Direction semble peu encline à l'ouverture de cette réflexion que nous appelons de nos vœux. En l'absence de cadre général, des affectations sur les postes à distance sont opérées au cas par cas, ce qui engendre un sentiment d'injustice pour les agents qui ne peuvent en bénéficier et les empêche d'envisager un projet de vie dans une autre région.

## Une attention à maintenir pour les agents en mission

Nous demandons que l'attention soit renforcée, en cette période de crise sanitaire, pour nos collègues en mission subie. Les dispositions mises en oeuvre pour ces agents constitueraient "un point fort" de l'Institut. Pourtant certains se voient appliquer sur décision unilatérale de leur hiérarchie fonctionnelle un régime de fiche financière "par souci d'équité" et sont mis hors champ de l'application du Rifseep, c'est-à-dire privés d'une partie de leurs primes. Pour la CFE-CGC Insee cette pratique est inacceptable, c'est une porte ouverte à l'arbitraire et l'application d'une double-peine. Le fait de ne pas pouvoir occuper un poste de structure en lien avec un accident de la vie personnelle ou professionnelle constitue déjà une épreuve suffisamment douloureuse, interdisant l'accès à toute promotion. Le Rifseep doit s'appliquer à tous les attachés statisticiens de la même manière, sans exception.

## Rifseep des agents de l'informatique : une incohérence

Nous avons observé un déclassement du point de vue des primes de certains postes de la sphère informatique de niveau administrateur avec le passage au Rifseep. Nous le déplorons, nous l'avons signalé à la Direction et c'est un sujet de désaccord. Pour les agents concernés qui cumulent responsabilités d'encadrement supérieur et une forte implication technique, cette situation en regard des agents dont ils assurent l'encadrement induit un malaise. Tout d'abord le fait d'occuper un poste de niveau administrateur ne garantit ni le passage en attaché hors classe, ni celui en administrateur. Ensuite, c'est considérer que les postes d'encadrement de proximité n'embarquent qu'une dimension managériale : c'est faire le déni des tâches techniques, souvent pointues, que ces agents doivent exécuter, souvent bien au-delà des heures de bureau pour assurer la bonne marche des projets qu'ils pilotent.

## Vers une CAP à l'Insee pour les attachés statisticiens siégeant une fois par an

Sur l'avenir des CAP de catégorie A nous avons questionné la Direction : en lien avec la réforme amorcée de la Haute fonction publique, "la probabilité" d'une CAP interdirectionnelle au sein du Ministère pour les A+ serait toutefois désormais élevée [nous apprenons en GT CTR du 11/5/21 que cette option a été validée par la DGAFP]. La CAP des attachés statisticiens continuerait donc de se réunir une fois par an à l'Insee, a minima pour se prononcer sur les refus de titularisation qui continuent de relever de son champ de compétence (voir encadré p3). Nous avons renouvelé notre demande que soient précisées sur les notifications qui accompagnent les décisions défavorables de mobilité les modalités et le calendrier de recours contre les décisions de l'administration.

## Les CAP restent compétentes pour...

- Les sanctions disciplinaires
- Les décisions refusant les autorisations de télétravail
- Les demandes de révision du compte-rendu de l'entretien professionnel
- Les litiges relatifs à la demande ou à l'exercice du temps partiel
- Les décisions de refus de mise en disponibilité
- Le licenciement des fonctionnaires
- Les décisions de licenciement en cours de stage et refus de titularisation
- Les refus de formation
- Les décisions de refus opposé à une demande de mobilisation du compte personnel de formation
- Les décisions de refus opposé à une demande de congés au titre du compte épargne-temps

## Les CAP ne sont plus compétentes pour...

- Les mobilités (depuis 2020)
- Les promotions (depuis 2021)

---

La liminaire lue par la CFE-CGC Insee le 6 mai 2021 :

[http://cfecgcinsee.free.fr/communiques/cfe\\_insee/liminaire\\_cap\\_2105.pdf](http://cfecgcinsee.free.fr/communiques/cfe_insee/liminaire_cap_2105.pdf)

---



Préfon

[Pour nous soutenir en 2021](#)  
[cliquer sur l'enveloppe](#)